

Termes et Conditions de l'opération promotionnelle
intitulée « Garantie OMNITRAC »
(ci-après dénommés les « **Termes et Conditions** »)

§ 1. Dispositions générales

1. L'opération promotionnelle intitulée « Garantie OMNITRAC » (ci-après désignée sous le nom de « **Opération promotionnelle** ») est une action développée et mise en œuvre par Goodyear Operations S.A., dont le siège social est situé Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B71.219 (ci-après désignée sous le nom d'« **Organisateur** »), visant à offrir aux sociétés ou aux personnes exerçant en qualité d'indépendants du secteur du transport professionnel de marchandises ou de personnes (ci-après dénommées les « **Flottes** ») une garantie Dommages supplémentaire pour les pneus OMNITRAC S, OMNITRAC D, OMNITRAC T, OMNITRAC S HEAVY DUTY et OMNITRAC D HEAVY DUTY de la marque Goodyear énumérés dans l'Annexe 1 ci-jointe (ci-après désignés sous le nom de « **Pneus** »).
2. Pour les besoins de la présente Opération promotionnelle, le terme « **Filiale** » s'entend de toute société, entreprise, coentreprise, partenariat ou autre activité, organisation ou entité directement ou indirectement contrôlée, dominante ou sous contrôle commun avec l'Organisateur, selon le cas. Ledit contrôle d'une société signifie la détention directe ou indirecte d'au minimum 50 % des valeurs mobilières en circulation d'une société donnant droit de vote à l'élection des administrateurs ou de l'équivalent de ces derniers, ainsi que le pouvoir, direct ou indirect, d'imposer ou de faire imposer l'orientation de la gestion et des politiques de ladite société. Les termes « dominante » et « contrôlée » ont une signification correspondante.
3. La mise en œuvre de l'Opération promotionnelle est assurée et administrée par PRO DUCT by Business Friends sp. z.o.o, dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Jankowska 10, Varsovie (Pologne), une société immatriculée au Répertoire d'entreprises polonais conservé par le Tribunal de district de Varsovie à Varsovie, XII Division commerciale du Registre judiciaire national sous le numéro 0000004049 (ci-après dénommé l'« **Administrateur** »).
4. Cette Opération promotionnelle vise à offrir aux Flottes qui remplissent toutes les conditions définies dans ce document une garantie supplémentaire gratuite pour les dommages accidentels sur les Pneus (ci-après désignée sous le nom de « **Garantie dommages accidentels** »). Les termes et conditions détaillés de la Garantie dommages accidentels sont définis dans l'Annexe 2 ci-jointe.
5. Les présents Termes et Conditions sont publiés sur le site de l'Opération promotionnelle se trouvant sur le site Web suivant : www.MyGoodyear.eu (ci-après dénommé le « **Site** ») pendant toute la durée de l'Opération promotionnelle.
6. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présents Termes et Conditions par la publication d'une nouvelle version sur le Site. En revanche, les modifications ainsi apportées ne sauraient en aucun cas porter atteinte aux droits déjà acquis par les Participants. Les modifications apportées aux présents Termes et Conditions seront annoncées au moins 7 jours avant leur entrée en vigueur.
7. Cette Opération promotionnelle n'est, ni ne doit être, en aucun cas considérée comme un tirage au sort.

§ 2. Conditions de participation à l'Opération promotionnelle

1. L'Opération promotionnelle est uniquement et exclusivement dédiée aux Flottes dont l'activité professionnelle est enregistrée en France Métropolitaine Corse incluse et qui remplissent l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessous :
 - a) exprimer lors de leur inscription sur le Site leur consentement avec les Conditions d'utilisation du Site et transmettre la demande appropriée d'accès au Site en remplissant tous les champs obligatoires ; et
 - b) exprimer lors de leur inscription sur le Site leur accord pour communiquer leurs données à caractère personnel requises à l'Organisateur et pour le traitement desdites données par l'Organisateur ; et
 - c) enregistrer sa participation à l'Opération promotionnelle sur le Site en acceptant les présents Termes et Conditions ; et
 - d) ne pas avoir de dettes ni envers l'Organisateur, ni envers l'une quelconque de ses Filiales ; et
 - e) acheter au moins un Pneu (soit auprès de l'Organisateur soit auprès d'un autre vendeur) pendant toute la durée de la Opération promotionnelle et enregistrer cet achat sur le Site conformément au paragraphe 4 point 2 ci-dessous ; et
 - f) remplir toutes les conditions supplémentaires indiquées séparément dans l'Annexe 2 ci-jointe applicable à la Garantie dommages accidentels ;

ci-après conjointement dénommés les « **Participants** » ou, individuellement, un « **Participant** ».

2. Ni les membres du personnel de l'Organisateur, ni les membres de leur famille et le personnel d'autres entités participant à l'élaboration et la mise en place de l'Opération promotionnelle commanditée par l'Organisateur, ni les personnes qui entretiennent une relation de travail permanente avec ces entités sans en être les salariés ne peuvent s'inscrire à cette Opération promotionnelle.
3. L'Organisateur se réserve le droit de décider de retirer aux Participants le droit de participer à l'Opération promotionnelle en cas de non-respect des présents Termes et Conditions, ainsi qu'en cas de conduite d'activités portant atteinte ou compromettant le renom, la réputation ou les intérêts de l'Organisateur ou de l'une quelconque de ses Filiales. L'Organisateur se réserve également le droit de décider de retirer aux Participants le droit de participer à l'Opération promotionnelle en cas d'utilisation, par ce dernier, d'adresses ou de noms factices ou incomplets. Le cas échéant, les Participants exclus perdent le droit de couvrir les Pneus achetés par la Garantie dommages accidentels.
4. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable des conséquences d'un non-respect des obligations fiscales de la part des Participants. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable des préjudices subis suite à des modifications apportées aux lois ou à leur interprétation ni des dépenses supplémentaires encourues par les Participants au titre d'obligations fiscales et d'autres charges publiques.

§ 3. Durée de l'Opération promotionnelle

1. L'Opération promotionnelle démarre le 1^{er} janvier 2025 et s'achève le 31 décembre 2025 (ci-après dénommée la « **Durée de l'Opération promotionnelle** »), ce qui signifie que les Pneus achetés après le 31 décembre 2025 ne seront pas couverts par l'Opération promotionnelle et ne peuvent pas être enregistrés sur le Site.
2. Pour les besoins de l'Opération promotionnelle, la date d'achat des Pneus correspond à la date indiquée sur une copie numérisée d'un document téléchargé sur le Site par le Participant conformément au paragraphe 4 point 2 ci-dessous.

§ 4. Garantie dommages accidentels

1. L'organisateur s'engage à couvrir par la Garantie Dommages accidentels les Pneus énumérés dans l'Annexe 1, correctement enregistrés sur le Site par les Participants, qui remplissent toutes les conditions définies dans les présents Termes et Conditions et dans l'Annexe 2 ci-jointe.
2. Pour pouvoir bénéficier de la Garantie dommages accidentels, les Participants doivent enregistrer sur le Site les Pneus achetés pendant la Durée de l'Opération promotionnelle. Les Pneus achetés par les Participants doivent être enregistrés sur le Site dans un délai de six semaines à compter de la date d'achat. Lors de l'enregistrement, les Participants sont tenus de télécharger sur le Site des photos ou des copies numérisées de bonne qualité des documents pertinents pour confirmer l'achat. Pour l'enregistrement de l'achat des Pneus sur le Site, les Participants doivent télécharger des photos ou des copies numérisées de bonne qualité des reçus ou des factures confirmant cet achat (en particulier des informations sur la marque, le modèle, la quantité, la taille et le profil des Pneus achetés).
3. Toute photo ou copie numérisée des documents pertinents confirmant l'achat de Pneus téléchargée par les Participants sur le Site sera vérifiée et approuvée par l'Administrateur qui communiquera à l'Organisateur les informations relatives au respect ou au non-respect de toutes les conditions autorisant les Participants à bénéficier de la Garantie dommages accidentels. L'Administrateur communiquera aussi à l'Organisateur les tailles et modèles des Pneus achetés et enregistrés par les Participants. L'Administrateur ne divulguera aucune information commercialement sensible provenant des Participants à l'Organisateur ou à l'une quelconque de ses Filiales.
4. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la Garantie dommages accidentels à tout Participant qui n'a pas correctement enregistré l'achat du Pneu dans les délais prévus à la section 2 ci-dessus ou à tout Participant qui s'est rétracté après l'enregistrement de son achat sur le Site.

§ 5. Éligibilité des Participants

1. La procédure visant à vérifier que les Participants ont rempli tous les critères d'éligibilité sera réalisée par l'Administrateur dans un délai de 14 jours à compter de l'enregistrement sur le Site de chaque Pneu.
2. Chaque Participant sera informé des résultats de cette procédure dans un délai de 21 jours à compter de l'enregistrement sur le Site de chaque Pneu. Les notifications respectives seront envoyées par e-mail à chaque Participant durant le processus d'enregistrement sur le Site.

§ 6. Réclamations

1. Les Participants ont le droit de déposer des réclamations concernant l'Opération promotionnelle.
2. Les Participants sont tenus de présenter toute réclamation par écrit directement à l'Organisateur, par courrier ou courrier recommandé, dans les 14 jours suivant la date de réception d'informations relatives à une quelconque irrégularité relative à l'Opération promotionnelle. Les réclamations reçues par l'Organisateur après la période susmentionnée ne seront pas prises en compte par celui-ci. Les réclamations doivent être envoyées à l'adresse de l'Organisateur, à savoir : Goodyear Operations S.A., Département Commercial, Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Luxembourg.

3. La décision de rejeter ou d'accepter une réclamation incombe à l'Organisateur qui informera, par écrit de sa décision finale dans les 14 jours, le Participant qui a adressé la réclamation.
4. Sauf disposition contraire au point 2 ci-dessus, les Participants et l'Organisateur pourront également échanger sur le Site ou par e-mail à l'adresse électronique de l'Organisateur ci-dessous : contact@mygoodyear.eu.

§ 7. Données à caractère personnel des Participants

1. L'Organisateur sera considéré comme le responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants prenant part à l'Opération promotionnelle. Des informations détaillées relatives au traitement des données à caractère personnel des Participants figurent dans les Conditions d'utilisation et dans la Politique de confidentialité en ligne du Site qui ont été publiées et sont accessibles à tous les Participants.

§ 8. Dispositions finales

1. Les présents Termes et Conditions sont contraignants pour toutes les Parties participant à l'Opération promotionnelle et définissent les principes de l'Opération promotionnelle, les critères d'éligibilité de l'Opération promotionnelle, les droits et les obligations de l'Organisateur, de l'Administrateur et des Participants.
2. Toute question non régie par les présents Termes et Conditions est soumise au droit luxembourgeois applicable au siège social de l'Organisateur.
3. Tout différend relatif aux présents Termes et Conditions relèvera exclusivement des tribunaux publics compétents sur le territoire du siège social de l'Organisateur.

Annexe 1
aux Termes et Conditions
de l'Opération promotionnelle « Garantie OMNITRAC »

PNEUS COUVERTS PAR LA GARANTIE DOMMAGES ACCIDENTELS

La Garantie dommages accidentels couvre les pneus neufs et rechapés TreadMax OMNITRAC S, OMNITRAC D, OMNITRAC T, OMNITRAC S HEAVY DUTY et OMNITRAC D HEAVY DUTY de la marque Goodyear :

Taille	Profil	Profondeur des sculptures (mm)
13 R 22.5	OMNITRAC D	20.9
295/80 R 22.5	OMNITRAC D	19.0
315/80 R 22.5	OMNITRAC D	20.9
315/70 R 22.5	OMNITRAC D	20.0
13 R 22.5	OMNITRAC S	17.4
295/80 R 22.5	OMNITRAC S	16.1
315/80 R 22.5	OMNITRAC S	17.4
315/70 R 22.5	OMNITRAC S HL	16.7
385/65 R 22.5	OMNITRAC S	15.4
385/65 R 22.5	OMNITRAC S HL	15.4
385/65 R 22.5	OMNITRAC T	17.6
12 R 22.5	OMNITRAC S HEAVY DUTY	16.1
13 R 22.5	OMNITRAC S HEAVY DUTY	17.4
315/80 R 22.5	OMNITRAC S HEAVY DUTY	17.9
12 R 22.5	OMNITRAC D HEAVY DUTY	16.1
13 R 22.5	OMNITRAC D HEAVY DUTY	17.1
315/80 R 22.5	OMNITRAC D HEAVY DUTY	18.0
13 R 22.5	TreadMax OMNITRAC D	20.9
13 R 22.5	TreadMax OMNITRAC D	20.9
315/80 R 22.5	TreadMax OMNITRAC D	20.9
315/80 R 22.5	TreadMax OMNITRAC D	20.9
315/70 R 22.5	TreadMax OMNITRAC D	20.0
315/70 R 22.5	TreadMax OMNITRAC D	20.0
385/65 R 22.5	TreadMax OMNITRAC T HL	17.6
385/65 R 22.5	TreadMax OMNITRAC T HL	17.6
325/95 R 24	OMNITRAC S HEAVY DUTY	16,7
325/95 R 24	OMNITRAC D HEAVY DUTY	20,9

Annexe 2
aux Termes et Conditions
de l'Opération promotionnelle « Garantie OMNITRAC »

TERMES ET CONDITIONS DE LA GARANTIE DOMMAGES ACCIDENTELS

1. Conditions de la Garantie dommages accidentels

La Garantie dommages accidentels couvre tous les dommages accidentels subis par un Pneu, le rendant inutilisable et irréparable, à la condition que ledit Pneu :

- a) ait été utilisé conformément aux directives du fabricant ;
- b) n'ait pas été impliqué dans des accidents de la route ou des actes de vandalisme, ne soit pas entré en contact avec des produits chimiques, et ne soit pas détérioré en raison d'un incendie ou d'une catastrophe naturelle ;
- c) possède une bande de roulement qui, au moment de l'envoi de la demande de garantie dans le cadre de la Garantie dommages accidentels, ne soit pas usée à plus de 50 % par rapport à la profondeur des sculptures d'un nouveau Pneu spécifiée dans la Section I de l'Annexe 1.

2. Procédure de réclamation

Toutes les réclamations en vertu de la Garantie dommages accidentels devront être envoyées par le Participant dans un délai de 28 jours à compter de la date de survenue du dommage accidentel subi par le Pneu conformément à la procédure suivante :

- a) le Participant se connecte sur le Site, identifie le Pneu endommagé dans la liste des Pneus déjà enregistrés sur son compte personnel, et lance la procédure de garantie en sélectionnant le Pneu endommagé et en envoyant la demande de garantie sur le Site ;
- b) le Participant sélectionne sur le Site un distributeur de pneus agréé qui sera impliqué dans la procédure de demande de garantie (ci-après désigné sous le nom de « **Distributeur sélectionné** ») ;
- c) le participant confie le Pneu endommagé au Distributeur sélectionné dans un délai de 28 jours à compter de l'envoi de la demande de garantie sur le Site afin de procéder à son inspection ;

Une fois que la demande de garantie a été acceptée par l'Organisateur, le Participant reçoit une confirmation de remboursement dans un e-mail séparé envoyé à l'adresse enregistrée sur le Site. L'Organisateur doit également informer les Participants du rejet de leurs demandes de garantie dans un e-mail séparé envoyé à l'adresse enregistrée sur le Site.

Si l'Organisateur accepte la demande de garantie, les Pneus faisant l'objet de cette demande deviennent la propriété de l'Organisateur à compter du moment où le Participant est informé de l'acceptation de sa demande de garantie par l'Organisateur. En cas de rejet de la demande de garantie par l'Organisateur, le Participant peut demander le retour des Pneus inspectés dans un délai de 28 jours à compter du moment où il a été informé du rejet de sa demande de garantie.

3. Procédure de remboursement

Si un Pneu faisant l'objet de la demande de garantie remplit toutes les conditions définies dans les présents Termes et Conditions et dans la Section I de l'Annexe 2, et a été inspecté et accepté par l'Organisateur durant le processus de garantie, le Participant envoyant la demande se verra accorder un paiement unique pour chaque Pneu calculé selon la formule suivante (ci-après désigné sous le nom de « **Remboursement** ») :

(la profondeur de sculpture restant sur le Pneu faisant l'objet de la demande de garantie [calculée en millimètres] / la profondeur de sculpture d'un nouveau Pneu de même taille, marque et profil spécifiés à la Section I de l'Annexe 1 [calculée en millimètres]) multipliée par EUR 500.

Le Remboursement sera payé directement par l'Administrateur sur le compte bancaire indiqué et confirmé par le Participant durant le processus d'enregistrement sur le Site. Le Remboursement sera effectué dans un délai de 28 jours à compter du moment où le Participant est informé de l'examen positif de sa demande de garantie.

Le droit d'obtenir un Remboursement est valable pendant un délai de 6 mois à compter du moment où le Participant est informé de l'examen positif de sa demande de garantie par l'Organisateur. En tout état de cause, la Garantie dommages accidentels expire au bout d'un délai de 24 mois à compter de la date d'achat d'un Pneu

La Garantie dommages accidentels ne couvre pas les coûts de service liés au remplacement des Pneus. La totalité de ces coûts sera à la charge des Participants.